

Extrait du Registre des Délibérations

DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du mercredi 8 juillet 2020 à 18 heures

Le Conseil Municipal, convoqué par courrier en date du 2 juillet 2020, s'est réuni salle du Conseil communautaire, 1 rue Andréï Sakharov, sous la présidence de M. Michaël QUERNEZ, Maire.

Etaient présents :

Danièle Kha, Patrick Tanguy, Danièle Brochu, Marie-Madeleine Bergot, Gérard Jambou, Pascale Douineau, Pierrick Le Guirrinec, Nadine Constantino, Eric Alagon, Stéphanie Mingant, Manuel Pottier, Isabelle Baltus, Yves Schryve, Morgane Côme, Emilie Cerisay, Christophe Couic, Frédérique Dieter-Pustoc'h, Jean-Pierre Moing, Yvette Metzger, Ronan Gouerec, Isabelle Le Douaron, Arnaud Le Pennec, Sylvana Macis, Pierre Guillon, Eric Saintilan, Sonia Ollivier, Michel Tobie, Anne Daniel, Alain Kerhervé.

Pouvoirs :

Michel Forget a donné pouvoir à Danièle Kha
David Le Doussal a donné pouvoir à Pierrick Le Guirrinec
Sylvain Victorin-Savin a donné pouvoir à Anne Daniel

Nombre de conseillers présents ou représentés : 33

Secrétaire de séance : Christophe Couic

8. TRAVAUX DE COUVERTURE, CHEMINÉES DE LA CHAPELLE ST-EUTROPE : APPROBATION DU PLAN DE FINANCEMENT ET DEMANDE DE SUBVENTION

Exposé :

La Chapelle Saint-Eutrope de l'hôpital Frémeur à Quimperlé, classée au titre des monuments historiques par arrêté du 25 mai 2004, a été restaurée en 2017 sous la maîtrise d'œuvre de Marie-Suzanne de Ponthaud, architecte en chef des monuments historiques.

Deux souches de cheminée (souche N°1 au droit de la toiture en cuivre, et souche N°2 au droit du pignon Ouest) ont été restaurées et les conduits ont été obturés par des plaques placées au sommet de chaque souche. Cette solution technique avait été adoptée dans l'éventualité d'une remise en service des cheminées. Malheureusement le système est insuffisant et des infiltrations se sont produites, notamment au cours de l'automne 2019.

La Ville de Quimperlé a donc sollicité l'Agence de PONTAUD, Architecte en Chef des Monuments Historiques, et l'entreprise HERIAU, spécialisée dans les travaux de couverture, qui a préconisé le reprofilage des chapeaux de ventilation et la reprise de l'étanchéité au plomb du dessus des deux souches, et l'habillage en plomb du bandeau de pierre du sommet de la souche N°2.

Le montant de l'opération, location de nacelle comprise, se chiffre à 5 335,91 Euros HT, soit 6 403,06 €TTC.

Ces travaux sont éligibles à l'aide financière de la Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC).

DEPENSES		RECETTES	
Etanchéité des souches 1 et 2 de l'Hôpital Frémeur	5 335,91	DRAC (50%)	2667,95
		Ville de Quimperlé (50%)	2667,96
TOTAL (HT)	5 335,91 €	TOTAL (HT)	5 335,91€

Proposition :

Il est proposé au Conseil municipal :

- d'approuver le plan de financement ci-dessus,
- d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter une subvention auprès de la DRAC Bretagne.

Avis favorable de la commission arts, culture, patrimoine et promotion de la langue bretonne du 1^{er} juillet 2020
 Avis favorable de la commission finances, évaluation des politiques publiques et administration générale, tranquillité publique du 1^{er} juillet 2020

Décision :

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal donne son accord à l'unanimité.



Le MAIRE,
 Michaël QUERNEZ.